



Journée internationale des personnes en situation de handicap : le CPSF rappelle l'importance de la pratique sportive pour toutes et tous

Communiqué de presse
Mercredi 3 décembre 2025

À l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) réaffirme l'importance de développer la pratique parasportive et de poursuivre la médiatisation des Jeux Paralympiques pour une société plus inclusive. Cette édition marque les 20 ans de la loi du 11 février 2005, un texte fondateur pour la reconnaissance des droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un héritage des Jeux de Paris 2024 qui doit se transformer en mouvement durable

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont marqué un tournant, jamais la France n'avait connu un engouement aussi fort pour le parasport. Une médiatisation record avec 8 Français sur 10 exposés à l'événement, troisième événement sportif le plus suivi de l'année 2024, 230 000 visiteurs au Club France, et une mobilisation nationale sans précédent des supporters derrière les athlètes paralympiques.

Derrière ces succès et avancées, la vision du CPSF demeure ambitieuse pour transformer cet élan en un changement structurel et durable pour le mouvement paralympique et la pratique des personnes en situation de handicap.

Cette dynamique doit continuer de mobiliser et fédérer pour transformer durablement les pratiques, les représentations et l'accès au parasport sur l'ensemble du territoire.

Vingt ans après la loi Handicap, un anniversaire qui rappelle l'importance de poursuivre l'engagement

La loi de 2005 a posé les bases d'une société accessible à toutes et tous, définissant des droits autour de l'accessibilité, de la participation à la vie sociale, de la scolarisation et de la compensation du handicap. Vingt ans plus tard, cet anniversaire est l'occasion de mesurer les progrès et les défis qui demeurent pour garantir l'égalité réelle et effective.

Dans le domaine du sport, les avancées sont notables, mais des obstacles persistent : accessibilité des équipements, matériel adapté, etc. Le CPSF rappelle que le sport est un droit fondamental, et qu'il doit être accessible à toutes et tous.

Un changement d'échelle possible seulement avec un engagement collectif

La transformation vers une société plus inclusive et parasportive exige un engagement coordonné de l'ensemble des acteurs : État, collectivités, établissements scolaires, secteur médico-social, entreprises, associations et citoyens.

Grâce au programme Club inclusif, plus de 2 300 clubs ont déjà été accompagnés et 123 collectivités territoriales se sont engagées dans la démarche. Cet outil national de transformations locales contribue à faire évoluer les représentations et à créer les conditions d'une pratique de proximité ouverte à toutes et à tous.

Pour que ce programme s'inscrive dans la durée, il faut une mobilisation 360°, nationale et territoriale, qui permettra de garantir à chaque personne en situation de handicap la possibilité de pratiquer le sport de son choix.

Parasport santé et à l'école : deux priorités pour le CPSF

Deux leviers sont essentiels pour renforcer durablement la place du parasport :

- Développer le parasport santé, pour reconnaître le rôle du sport dans le parcours de santé des personnes en situation de handicap
- Renforcer l'accès au sport à l'école, afin de garantir une pratique adaptée et régulière pour chaque élève en situation de handicap.

Le CPSF appelle donc l'ensemble des acteurs publics et privés à renforcer leur engagement. Faire du parasport un droit réel et effectif pour toutes et tous est un enjeu majeur qui ne pourra être atteint que collectivement.

Contact presse

medias@france-paralympique.fr

Julie Ageron – Directrice de la communication – 06 99 18 39 31

Lila Rouillé – Chargée des relations presse - 06 52 61 18 82